

Les organes du Conseil de l'Europe

Source: CVCE.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/les_organes_du_conseil_de_l_europe-fr-b0593d8a-1ab8-429c-877f-4711fa762444.html

Date de dernière mise à jour: 07/07/2016



Les organes du Conseil de l'Europe

Les organes du Conseil de l'Europe sont le Comité des ministres et l'Assemblée consultative, assistés par le Secrétariat. Le Conseil de l'Europe compte ainsi au départ trois organes statutaires, dont deux à caractère politique, le Comité des ministres et l'Assemblée, et un à caractère administratif, le Secrétariat. La structure et les compétences du Conseil de l'Europe sont le fruit d'un compromis entre le courant fédéraliste continental, partisan d'un modèle d'intégration européenne, et le courant unioniste, soucieux de la souveraineté des États et préférant un modèle de simple coopération intergouvernementale